

CHRONIQUES

NÉCROLOGIE

Jean LARRIEU

(1886-1964)

Nous avons appris avec une profonde tristesse le décès accidentel, le 5 août 1964, de M. l'Inspecteur général des Eaux et Forêts en retraite LARRIEU, ancien secrétaire général du Conseil Supérieur de la Pêche, maire de Campan (Hautes-Pyrénées).



M. l'Inspecteur général LARRIEU, âgé de 78 ans, était ancien Conseiller général des Hautes-Pyrénées et il était Commandeur de la Légion d'honneur.

La *Revue Forestière française* de novembre 1964 lui a consacré une notice nécrologique détaillée à laquelle se reporteront avec émotion tous ses amis que sa soudaine disparition a consternés.

Il appartient au *Bulletin Français de Pisciculture* de mettre en relief, dans la carrière si bien remplie de ce forestier éminent, sa contribution à la mise en valeur du domaine piscicole national.

C'est, semble-t-il, de sa nomination à Oloron, comme Inspecteur, que date sa vocation pour la pisciculture. La passion qu'il apporta à améliorer le fonctionnement d'un établissement domanial de pisciculture, malheureusement approvisionné en eau trop chaude, l'orienta d'une manière décisive vers la pêche.

Devenu chef de la III^e Région piscicole (Bassins de la Garonne et de l'Adour), on lui doit notamment l'aménagement judicieux de nombreuses passes à poissons sur les Gaves et aussi l'acquisition par l'État du Domaine de la Jemaye en Dordogne, qui, depuis, a été spécialement aménagé en vue de la fourniture d'alevins à une quinzaine de Fédérations du Sud-Ouest, ainsi que l'acquisition du Domaine du Rancez utilisé aux mêmes fins.

Appelé en 1939 à prendre la direction du Service de la Pêche à la Direction générale des Eaux et Forêts, il fut nommé Conservateur le 4 novembre 1940. Il conserva la direction de ce Service jusqu'au 3 février 1943, date à laquelle il fut nommé Inspecteur général.

C'est à lui que revient l'honneur d'avoir « fait sortir » la loi du 12 juillet 1941, loi qui constitue la charte actuelle de la pêche fluviale française, dont le projet avait été élaboré par le Conservateur KREITMANN dès avant 1939.

Il n'est que justice d'ajouter à ce propos qu'il fut efficacement secondé à cette occasion par M. CHARPY et par M. VIVIER qui, parallèlement, préparait, avec son appui, la « sortie » de la loi du 26 juillet 1943 créant la Station Centrale d'Hydrobiologie appliquée.

Ce fut là une œuvre capitale qui aura marqué grandement les longues années consacrées par M. LARRIEU au service de la pêche et des pêcheurs.

On lui doit également la création, en 1941, de l'École des Gardes-pêche, à la bonne marche de laquelle il aura, durant plus de vingt ans, apporté tous ses soins.

Le monde de la pêche n'est pas près d'oublier ce qu'il doit à M. LARRIEU qui, avec le plus grand désintéressement, a toujours lutté pour faire triompher ses revendications et accroître cette richesse nationale que constitue la Pêche fluviale.

M. CASTAGNOU.

Expériences de marquage de truitelles en Corrèze

Huit expériences consécutives de marquage ont été réalisées de 1956 à 1963, intéressant 4.053 truitelles de 10 à 15 mois, dont 3.615 fario et 438 arc-en-ciel, soit une moyenne annuelle de 500 sujets environ.

Ces truitelles ont été obtenues à partir d'œufs achetés à des salmoniculteurs français comme provenant de leurs géniteurs. Elles furent élevées à la pisciculture fédérale de Chambon en demi-intensive, c'est-à-dire en bassins en terre chargés seulement de 30 à 50 têtes par mètre carré d'eau. Leur complément de nourriture fut assuré par de la rate, du foie plus ou moins additionné de granulés en mélange.

Le marquage a été réalisé à l'aide d'agrafes métalliques, fixées à la machoire inférieure.

Le financement de ces expériences (achat de marques, paiement des primes et production des truitelles) a été intégralement assuré par la Fédération des A. P. P. de la Corrèze.

Tableau général des marquages

| ANNÉES | Nombre de truitelles marquées | | TOTAL |
|---------------|-------------------------------|--------------------|-------|
| | <i>Fario</i> | <i>Arc-en-ciel</i> | |
| 1956/57 | 150 | 300 | 450 |
| 1957/58 | 433 | 88 | 521 |
| 1958/59 | 541 | | 541 |
| 1959/60 | 200 | 50 | 250 |
| 1960/61 | 352 | | 352 |
| 1961/62 | 900 | | 900 |
| 1962/63 | 620 | | 620 |
| 1963/64 | 419 | | 419 |
| | 3.615 | 438 | 4.053 |

Les 4 premières expériences (1956/57, 1957/58, 1958/59, 1959/60), portant sur 1.762 sujets, dont 438 arc-en-ciel et 1.324 fario, ne seront pas prises en considération pour diverses raisons et notamment :

— parce que toutes les truitelles ne furent déversées que dans la Luzège et ses affluents, c'est-à-dire dans des cours d'eau aboutissant au barrage hydro-électrique de l'Aigle, d'où toute possibilité de dévalaison est exclue ;

— parce que l'expérience 1958 connut une faillite complète et celle de 1959 un échec partiel du fait de l'utilisation des marques qui provoquèrent, chez tous les sujets, des nécroses mortelles du fait de la trop grande teneur en cuivre de leur alliage constitutif.

Par contre, les 4 dernières expériences ont porté sur des truitelles marquées à l'aide d'agrafes excellentes et mises en place non seulement dans les cours d'eau débouchant dans de grandes retenues E. D. F., mais aussi dans des rivières que n'intercepte aucun barrage hydroélectrique (Vézère, en aval d'Uzerche ; Corrèze, en aval de Brive).

CAMPAGNE 1961

352 fario de 14 à 18 cm furent déversées dûment baguées le 2 février 1961. Il fut récupéré 51 marques.

Les marques n'étant pas numérotées, aucune observation ne fut faite quant aux déplacements et aux grossissements. Néanmoins, cette campagne permit de constater que le taux de survie était certainement supérieur à 15% et que cette survie pouvait s'étendre au-delà du premier été, puisque, sur 51 Truites reprises, 3 le furent plus d'un an après leur déversement, et 4 après plus de deux ans.

A remarquer d'ailleurs que toutes ces Truites à longue survie ne s'étaient que peu ou pas déplacées depuis leur déversement.

CAMPAGNE 1961/62

Indépendamment de 100 truitelles immergées dans un étang, 800 fario de 14 à 18 cm furent déversées du 2 au 16 novembre 1961. Il fut récupéré 133 marques à partir de l'ouverture qui eut lieu le 16 février 1962.

Le taux de retour des marques atteignit donc 16,6%, alors que les truitelles avaient été déversées dès la première moitié du mois de novembre, et avaient donc passé tout l'hiver en eau sauvage avant la première reprise.

Les 133 reprises sur les 800 truitelles déversées s'échelonnèrent ainsi :

| | | | |
|------------------|----|--------------|-----|
| — Février 1962 : | 70 | soit environ | 50% |
| — Mars : | 19 | — | 15% |
| — Avril : | 16 | — | 12% |
| — Mai : | 25 | — | 18% |

soit 95% pendant les 3 premiers mois et demi de pêche.

| | | |
|-------------|---|-------------------|
| — Juin : | 1 | } soit environ 2% |
| — Juillet : | 2 | |

puis, de février à juin 1963, il en fut encore repris 4, représentant 3% des retours de marques et 5 ‰ des truitelles déversées 15 mois plus tôt.

Les dimensions des truitelles n'ayant pas été notées lors de leur lancement, aucune observation ne peut être faite sur leur grossissement.

CAMPAGNE 1962/63

Non compris 50 truitelles immergées dans un étang, 570 fario de 15 à 20 cm, nées en 1962, ne furent déversées que dans les derniers jours de mars 1963 en raison de la grande rigueur de l'hiver 1962-63. Il fut récupéré 107 marques, soit un taux de retour de 18,8%.

Ces reprises s'échelonnèrent ainsi qu'il suit :

| | | |
|-----------|----|----------|
| — Mars : | 17 | soit 17% |
| — Avril : | 65 | — 65% |
| — Mai : | 16 | — 16% |

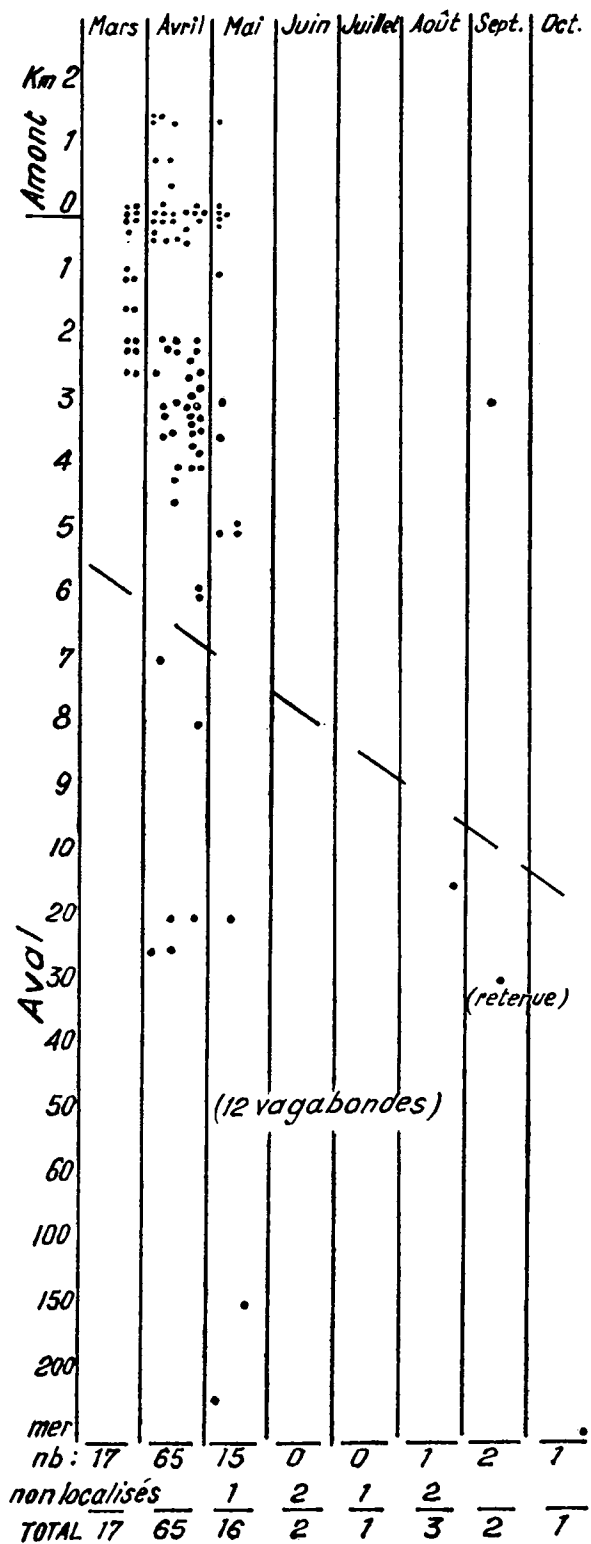
soit 98% pratiquement en 5 semaines, du 30 mars au 5 mai.

| | |
|---------------|---|
| — Juin : | 2 |
| — Juillet : | 1 |
| — Août : | 3 |
| — Septembre : | 2 |
| — Octobre : | 1 |

107 reprises

Les marques étant numérotées et la dimension de chaque truitelle ayant été enregistrée, il a été possible d'observer les déplacements et les croissances indiqués dans les tableaux de la page 33.

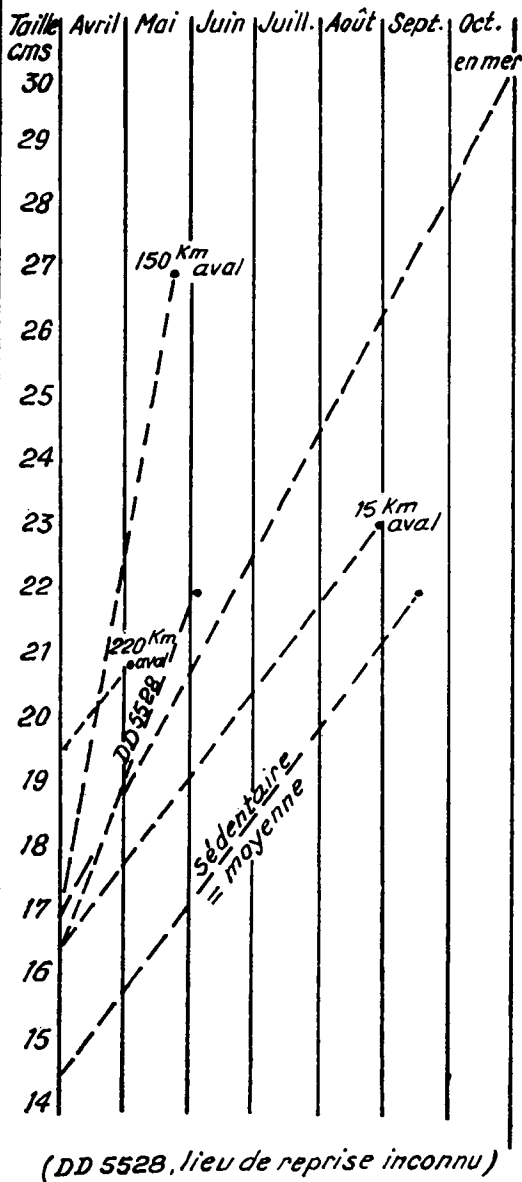
Déplacements et époques de 107 reprises



Expérience de 1963

570 truitelles farios 15 à 20 cm^s

déversées du 21 au 31 Mars 63



DÉPLACEMENTS

En général, les truitelles se sont laissées dévaler, mais plus ou moins suivant les cours d'eau, probablement en fonction de l'abondance ou de la rareté des « caches » qui s'y trouvaient disponibles.

Cependant, il en est qui se sont montrées particulièrement vagabondes au point de s'être fait reprendre dans la Gironde, ou même en mer.

Et, si l'on songe à la faible probabilité de reprises dans les masses d'eau de l'Atlantique et même dans celles, plus modestes, de la Gironde, on est en droit de se demander combien ont pris la même voie, qui ont échappé aux lignes ou aux filets des pêcheurs, et s'il est très opportun, pour un département du Massif Central, de continuer à repeupler au profit du Périgord, de la Guyenne et même des rivages de la Charente-Maritime.

CROISSANCE

Les dimensions de tous les individus repris pendant les 6 premières semaines sont sujettes à caution — puisque mesurées à 1/2 centimètre près — et sans grand intérêt, car il est certain qu'il faut un certain temps d'acclimatation aux eaux sauvages pour des truitelles même élevées semi-intensivement.

Il n'a donc été reporté dans le tableau de la page 33 que les grossissements importants.

Cependant, si l'on fait la moyenne des grossissements des individus repris au bout de 20 à 30 jours, on constate que celle-ci correspond assez exactement au grossissement :

- de la truitelle reprise à 3 km à l'aval du point de déversement ;
- de la truitelle reprise fin août à 15 km à l'aval de son point de déversement ;
- de la truitelle reprise début mai à 220 km à l'aval de son point de déversement.

Par contre, les grossissements de la truitelle reprise en mer, de celle reprise à 150 km à l'aval le 20 mai et de la D. D. 5528 reprise, on ne sait où, début juin, ont été beaucoup plus rapides.

Sauf l'exception (qui peut être une erreur de mensuration par le pêcheur) de la truitelle reprise début mai à 220 km à l'aval, il semble bien que les Truites vagabondes grossissent plus vite que les autres. Cette constatation n'est pas étrange puisqu'il est normal que la capacité biogénique d'un cours d'eau augmente de plus en plus vers l'aval, au fur et à mesure que sa pente et, par conséquent, la vitesse du courant diminuent.

CONCLUSION

Pour conclure, rappelons d'abord que toutes ces truitelles, marquées de 1960 à 1963 :

- sont issues d'œufs *garantis fario et de leur production* par nos fournisseurs ;
- et ont été élevées en demi-intensive dans les bassins naturels de la pisciculture fédérale de Chambon.

Devant ces résultats, 2 remarques paraissent s'imposer :

— sans doute la survie prolongée de certains sujets permet l'optimisme, c'est-à-dire peut encourager les A. P. P. à consacrer leur argent et leurs efforts à utiliser des truitelles d'un été pour le repeuplement de leurs cours d'eau, tout au moins si celles-ci ont été élevées en semi-intensive.

— une très grande proportion semble affligée d'une passion de dévalaison qui les conduit à rechercher les eaux saumâtres d'un estuaire, voire celle de l'Océan.

C'est pourquoi notre pisciculture fédérale s'est déjà orientée vers l'acquisition de géniteurs de souche limousine, dont nous escomptons pour octobre prochain une production d'œufs authentiquement corréziens.

Les truitelles issues de ces œufs, permettront ainsi dès 1965 de réaliser de nouvelles expériences de marquage, qui, nous l'espérons, permettront d'aboutir à des constatations moins décevantes.

Alors peut-être sera-t-il raisonnable — sans nullement exclure les autres méthodes — d'accorder aussi nos faveurs au procédé de repeuplement de nos cours d'eau à l'aide de truitelles élevées en semi-intensive.

P. M. CHAMBRETTE,
*Professeur honoraire,
Membre du Conseil d'Administration
de la Fédération départementale
des Associations de pêche
et de pisciculture de la Corrèze.*

ERRATUM

Bulletin Français de Pisciculture, n° 213 du 30 juin, R. BACHELIER :
L'Histoire du Saumon en Loire.

Intervertir les pages 133 et 135 de l'ANNEXE II.
